



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON**

PREAVIS N° 07/2018

DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE

CHF 260'000.00

**POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA DAUSAZ A
LES TAVERNES**

2018



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

La conduite d'adduction en acier 150 mm de la Dausaz, ainsi que celle de 125 mm pour le raccordement du quartier, posées en 1970, sont devenues vétustes et sont le théâtre de fuites récurrentes.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de vous présenter un préavis de manière à procéder à leur remplacement parallèlement aux travaux de réfection de la route cantonale n° 756 « Palézieux - Forel ».

Les travaux envisagés prévoient :

- La pose de 320 mètres de conduite PE 100, diamètre 250/204,6
- La pose de 125 mètres de conduite PE 100, diamètre 160/130,8
- Remplacement d'une borne hydrante
- Remplacement de deux raccordements privés
- Pose de 4 vannes de réseau
- Des travaux en prairie et une traversée de route cantonale.

Planning :

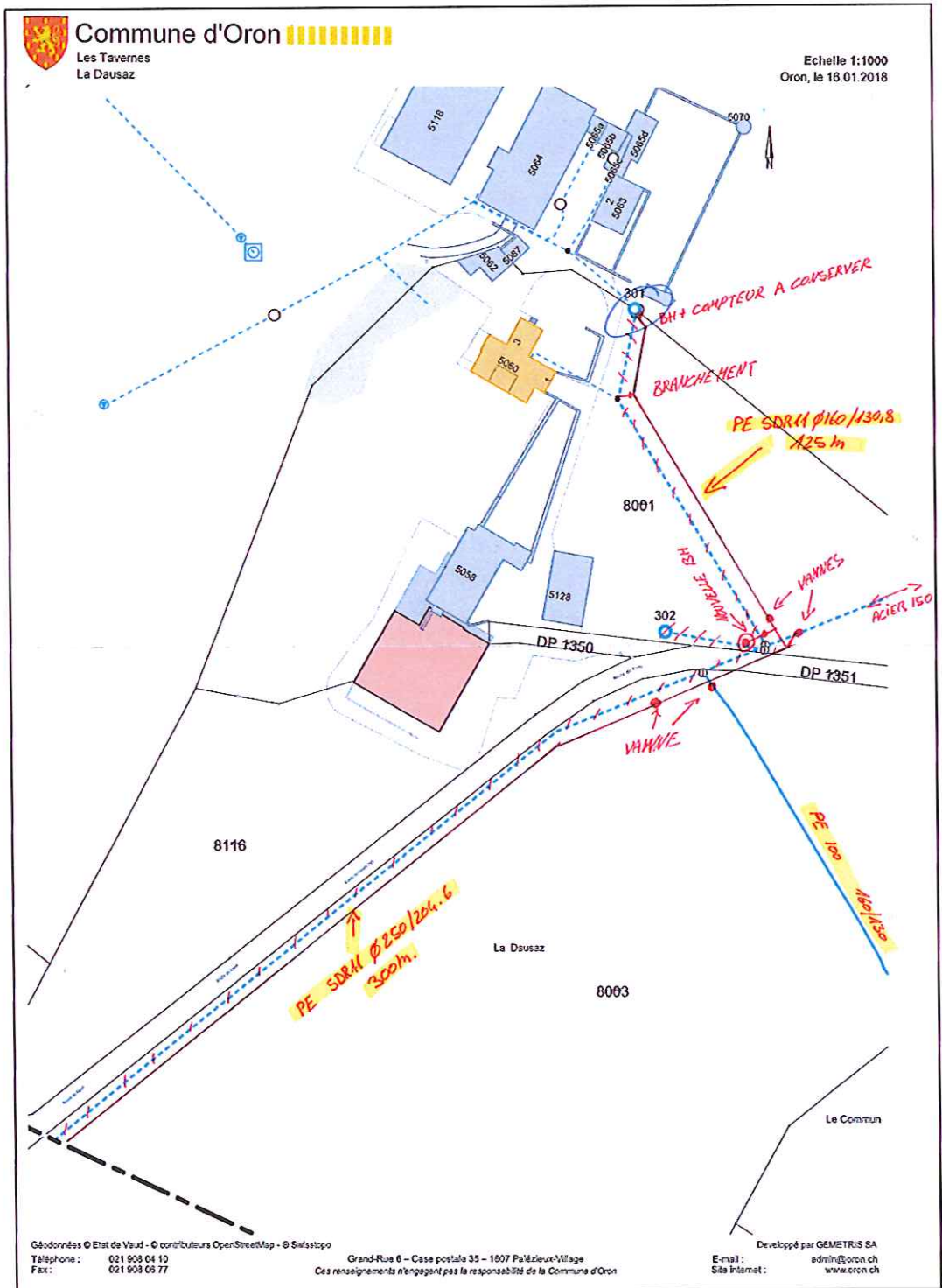
Ces travaux sont prévus en juin 2018 en parallèle avec les travaux de réfection de la route cantonale par l'Etat de Vaud.

Coût de l'investissement :

Devis estimatif des travaux

Libellé		Montant HT
Appareillage	CHF	87'000.00
Génie civil	CHF	103'000.00
Honoraires	CHF	24'000.00
Pertes de cultures, Taxateur	CHF	6'000.00
Divers et imprévus env. (10 %)	CHF	20'000.00
TOTAL HT	CHF	240'000.00
TVA 7.7 %	CHF	18'500.00
TOTAL TTC	CHF	258'500.00
Arrondi à	CHF	260'000.00





Subvention ECA :

Une demande de subvention sera adressée à l'ECA pour ces travaux.



greffe@oron.ch
www.oron.ch



Financement et amortissement :

Demande de crédit

Désirant réaliser ces travaux, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de **CHF 260'000.00.**

Financement

Le montant de cet investissement sera, dans les limites de ses possibilités, pris en charge par la caisse communale. Par la suite et si nécessaire, celui-ci sera relayé au moyen d'un emprunt qui sera contracté aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable

Les amortissements comptables, calculés sur l'investissement net, seront comptabilisés par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Oron vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORON

- vu le préavis municipal 07/2018 du 4 avril 2018
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,





DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 260'000.00 pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de la Dausaz à Les Tavernes ;
2. de l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
3. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2018

Délégués de la Municipalité : M. Frédéric Isoz, Municipal (technique)
M. Philippe Modoux, Syndic (finances)

